



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 10 novembre 2021**  
**PV N. 14**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C.

**EXCUSES** : Mme GARESTIER S. – M. TALABOT F

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

## **DEPARTEMENTAL 1 :**

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- MATCH N. 50095.1 poule B - US Nantiat 1 / JS Lafarge 2** du 13/11/2021  
Après accord des 2 clubs, via footclubs,  
La commission valide le changement d'horaire de la rencontre **à 19H.**

## **DEPARTEMENTAL 2 :**

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- MATCH N. 50143.1 poule A : Limoges Kurdes Ac / Limoges landouge 2 du 24/10/21 :**  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 3/11/21 sur le dossier d'un joueur en état de suspension donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Limoges Kurdes AC,  
La commission,
  - Se conforme à cette décision
  - Enregistre le résultat suivant :

**Limoges Kurdes AC 1 : 0 (- 1 pt) / Limoges Landouge Foot 2 : 3 (3 pts).**

- MATCH N. 50168.1 poule A :**  
La rencontre **Limoges Roussillon 2 / St Brice sur vienne Fc 1** aura lieu le dimanche 5 décembre **à 13h.**

## DEPARTEMENTAL 3 :

- MATCH N. 50337.1 poule B : AS Ambazac 2 / CS Feytiat 3 du 24/10/21 :**
- Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 3/11 sur le dossier d'un joueur en état de suspension donnant match perdu par pénalité à l'équipe d'Ambazac 2,  
La commission,
  - Se conforme à cette décision
  - Enregistre le résultat suivant :

**AS Ambazac 2: 0 (- 1 pt) / CS Feytiat 3: 4 (3 pts)**

## DEPARTEMENTAL 4 :

- MATCH N. 50587.1 Poule B - Rencontre reportée du 02/10/21 : St Priest Taurion 2 / USA Compreignac 2.**

La commission décide de programmer cette rencontre au **dimanche 12 décembre à 15h au stade de St Priest Taurion.**

Cette journée est une journée de championnat où les deux équipes sont exemptes du fait d'un adversaire en forfait général (US Beaune les mines 3) et d'une situation de club exempt au calendrier.

- MATCH N. 50599.1 Poule B : Rencontre reportée du 16/10/21 : St Priest Taurion 2 / Elan Sportif 2**  
La commission décide de programmer cette rencontre au **samedi 15 janvier à 20h au stade de St Priest Taurion.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **MATCHES N. 50547.1 ET .2 Poule A - AS Folles 1 / St Amand Magnazeix 1\_des 14/11/21 et 27/3/2022**

Après accord des 2 clubs, via footclubs,  
Inversion de la rencontre.

La commission,

- Valide l'inversion de la rencontre

**MATCH ALLER :**

- Se déroulera sur le stade Le Peu Regard à St Amand Magnazeix.

**MATCH RETOUR :**

- Se déroulera à FOLLES.

**COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :**

**Challenge du district (1<sup>er</sup> tour) :** Suite à la dégradation du terrain du club de Cieux Vaulry FC et de l'endommagement d'un des buts du terrain de football, la commission décide de reporter la rencontre N. 51924.1 FC Cieux Vaulry 1 / FC St Georges les Landes 1 (du 7/11/21) au **Dimanche 19 décembre à 14 H 30** au stade Louis Normand de Cieux. **Si impossibilité de recevoir pour le club local à cette date, le lieu de la rencontre sera inversé au stade de St Georges les landes.**

**Coupe Haute-Vienne (2<sup>ème</sup> tour) :**

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre **St Bonnet de Bellac / Limoges Roussillon** aura lieu **le jeudi 11 novembre à 15h** à St Bonnet de Bellac.
- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre N. 51918.1 **ASPTT Limoges / USECC** aura lieu **le Mercredi 24 novembre à 20h** au stade de Buxerolles à Limoges.
- Au vu des modifications de calendrier des compétitions séniors LFNA, la commission décide de faire jouer les rencontres suivantes au **dimanche 19 décembre ;**

- **AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne**
- **OC Rochechouart / JS Lafarge**

**Le tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de la haute vienne, tour de régularisation, aura lieu le mercredi 22 décembre.**

Les rencontres auront lieu les **15 et 16 janvier 2022.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Challenge des réserves (J1) :

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre N. 51854.1 **US Le Dorat / AC Kurdes de Limoges** aura lieu le **samedi 15 janvier à 20h** au stade du Dorat.
- Suite au mail du club de Diables bleus de Bersac reçu le 7/11 notifiant de son forfait, la commission,
- Enregistre le résultat suivant :
  - **ANF 87 2 : 3 (3 pts) / Diables bleus de Bersac 2 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club des Diables bleus de Bersac de la somme de 50 euros pour son forfait.

- Suite au mail du club de Espoirs la Geneytouse reçu le 7/11 notifiant de son forfait, La commission,
- Enregistre le résultat suivant :
  - **Cognacois FCCL 2 : 3 (3 pts) / Espoir la geneytouse 2 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club de Espoir la Geneytouse de la somme de 50 euros pour son forfait.

- Suite au mail du club de l'AS Chateauneuf neuvic reçu le 6/11 notifiant de son forfait,
- La commission,
  - Enregistre le résultat suivant :
    - **US Beaune les mines 2 : 3 (3 pts) / AS Chateauneuf neuvic 2 : 0 (- 1 pt)**

La commission débite le club de l'AS Chateauneuf Neuvic Entier de la somme de 50 euros pour son forfait.

- Suite au mail du club du FC Occitane reçu le 6/11 notifiant de son forfait,
- La commission,
  - Enregistre le résultat suivant :
    - **Limoges Beaubreuil FC 2 : 3 (3 pts) / Occitane FC 2 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club du FC Occitane de la somme de 50 euros pour son forfait.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Suite au mail du club de FCC Oradour sur vayres reçu le 3/11 notifiant de son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

➤ **As Nexon 2 : 3 (3 pts) / Oradour sur vayres 2 FCC : 0 (- 1 pt)**

La commission débite le club d'Oradour sur vayres FCC de la somme de 50 euros.

**- Au vu de la feuille de match et du rapport de l'arbitre,**

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de Limoges Vigenal 2
- Enregistre le résultat suivant :

➤ **AS St Just le martel 2 : 3 (3 pts) / Limoges Vigenal 2 : 0 (- 1pt).**

La commission débite le club de Limoges Vigenal de la somme de 50 euros pour son forfait.

- Suite au mail du club de La Croisille Linards reçu le 5/11 notifiant de son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

➤ **FC des 2 Vallées 2 : 3 (3 pts) / La Croisille Linards 2 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club de La Croisille Linards de la somme de 50 euros pour son forfait.

Prochaine réunion sur convocation.

**Le Président**

**SISSAOUI Mounir**

**Le Secrétaire de séance,**

**Latour Marc**